

# ETANCHEITE DE L'INSTALLATION INTERIEURE GAZ

INTERVENTION / MISE EN SERVICE

N° TTG : .....

**CLIENT**

**INSTALLATION (si différente du client)**

NOM, Prénom : .....  
 Adresse : .....

Adresse : .....

**COMPTEUR**

**\*COMPTEUR RETIRE**  
 (à utiliser lors d'un remplacement)

Marque : .....  
 Calibre : ..... Année : .....  
 Numéro : .....  
 Index : .....

Marque : .....  
 Calibre : ..... Année : .....  
 Numéro : .....  
 Index : .....

Relevé après 10 min : 000 Litres

Relevé au début : 692 Litres

Débit /10 min : 000 Litres → 000 Litres/heure

**1. L'installation peut être mise en service**

- Installation étanche
- Un léger manque d'étanchéité a été constaté ( Débit de fuite ≤ 6 l/h ).  
 Par la mise en service de l'installation, le client s'engage à procéder à la réparation dans les plus brefs délais, suivant les règles de l'art .  
 A cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel ».<sup>(1)</sup>

**2. L'installation ne peut pas être mise en service**

- Un manque d'étanchéité a été constaté. ( Débit de fuite > 6 l/h )  
 Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert
- Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constaté. Ne remplace pas le contrôle de conformité de l'installateur habilité « gaz naturel » ou de l'organisme de contrôle
- Appel odeur Gaz ( Débit de fuite > 0 l/h )

**3. Remarques**

Je n'ignore pas que j'engage mon entière responsabilité en cas d'accident survenant du fait de la présence d'une installation gaz défectueuse .

Par la présente, je m'engage à faire remédier sans délais aux défauts constatés .

Etabli par l'agent :

Pour réception par le client final ou son délégué :

NOM : .....

NOM, Prénom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Date : .....

Qualité : Propriétaire / Locataire Autres : .....

J'ai été informé préalablement par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur <sup>(1)</sup>

**En signant le présent document, je reconnais expressément que le distributeur de gaz ou son représentant s'est bien assuré (conformément à l'article 48 de l'arrêté royal du 28 juin 1971) de l'étanchéité à la pression de distribution de toute l'installation intérieure de gaz se trouvant dans l'immeuble dont l'adresse figure ci-dessus.**

Signature

Signature

<sup>(1)</sup> A l'ouverture du compteur d'une installation autre que nouvelle